

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2025

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Judikaël PILLES, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Annabel LAJOURNADE, Lauriane MELLA, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH, Sandrine LACOMBE.

Procuration : Annabel LAJOURNADE à Line LALAURIE.

-.-.-

L'ordre du jour est essentiellement basé sur l'attribution des subventions aux associations locales aussi Mme le Maire propose de terminer la séance par ce thème

### Incendie de la Capitainerie (Place Calas) :

Ce bâtiment a subi d'énormes dégâts lors de son incendie le 6 avril dernier, sa toiture a été en majorité détruite, le dernier niveau dans lequel il y avait le logement dédié au maître-nageur est également détruit en totalité ; quant au 1<sup>er</sup> étage qui abritait l'association Castelpiétonics, il a subi d'importants dommages ; le rez-de-chaussée a subi les conséquences de cet incendie par les écoulements des eaux lancées par les sapeurs-pompier.

La commune bénéficie d'un contrat d'assurance aux garanties suffisamment larges pour couvrir la reconstruction à neuf du bâti. Cependant le contenu du mobilier et des équipements seront probablement en partie à la charge de la commune.

Mme le Maire précise que dès le lendemain du sinistre, plusieurs experts en assurances se sont présentés en mairie afin de proposer leurs services d'accompagnement dans les démarches à accomplir, notamment au regard des dédommagements qui seront alloués à la commune. Après renseignements pris auprès de l'assureur de la commune (ALLIANZ), il s'avère que le contrat permet à la commune d'avoir recours à une contre-expertise pour défendre ses intérêts en cas de litige. La commune a donc choisi le cabinet d'expertises Galtier de Méridon ; sa mission consiste à établir d'autres devis afin de comparer avec ceux qui seront présentés à l'assurance.

Mme le Maire s'interroge sur la nécessité de faire appel à un architecte ; il lui semble que cette reconstruction à l'identique ne présente pas de difficultés particulières. L'assemblée n'exprime pas ce besoin aussi la commune sera son propre maître d'œuvre, conseil sera pris auprès de Mr SOBAC, architecte de la rénovation de TIVOLI. Les murs en torchis non isolés ont certainement pâti et une attention particulière leur sera portée. La reconstruction du logement dans ce volume plutôt exigu laisse peu de possibilité de modifier son agencement.

Dans un premier temps, une société sera missionnée par les assurances pour assécher le bâtiment.

### Vente du lot n°9 du lotissement des Caillabènes :

Suite au désistement de Mr Gil SANCHEZ, la demande de Mme Jessie DUNOGUES d'acquiescer ce lot peut être satisfaite. Il s'agit du dernier lot de cette 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement.

**(délibération)**

Madame le Maire rappelle la création du lotissement des Caillabènes, comprenant 15 lots à bâtir d'une superficie variant de 735 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup> ; le prix de vente des lots ayant été fixé par délibération en date du 2 juin 2020 ; elle soumet au Conseil la demande d'acquisition émanant d'un particulier, Mme Jessie DUNOGUES (lot 9).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- suite au désistement de Mr Gil SANCHEZ, décide de céder,  
⇒ le lot n° 9 d'une superficie de 939 m<sup>2</sup> au prix de 38 500 € (hors frais de notaire) à Mme Jessie DUNOGUES

LOTS	Superficie	Surface plancher	Montant
Lot n°1	789 m <sup>2</sup>	233 m <sup>2</sup>	32 500 € TTC
Lot n°2	775 m <sup>2</sup>	229 m <sup>2</sup>	32 000 € TTC
Lot n°3	935 m <sup>2</sup>	276 m <sup>2</sup>	38 500 € TTC
Lot n°4	736 m <sup>2</sup>	217 m <sup>2</sup>	30 000 € TTC
Lot n°5	826 m <sup>2</sup>	244 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°6	737 m <sup>2</sup>	219 m <sup>2</sup>	30 000 € TTC
Lot n°7	854 m <sup>2</sup>	252 m <sup>2</sup>	35 000 € TTC
Lot n°8	887 m <sup>2</sup>	262 m <sup>2</sup>	36 500 € TTC
Lot n°9	939 m <sup>2</sup>	278 m <sup>2</sup>	38 500 € TTC
Lot n°10	951 m <sup>2</sup>	281 m <sup>2</sup>	39 000 € TTC
Lot n°11	1003 m <sup>2</sup>	296 m <sup>2</sup>	41 000 € TTC
Lot n°12	834 m <sup>2</sup>	246 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°13	831 m <sup>2</sup>	246 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°14	749 m <sup>2</sup>	221 m <sup>2</sup>	31 000 € TTC
Lot n°15	844 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	34 500 € TTC

Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des lots et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

**Travaux en cours :**

Mr PREVOT évoque le chantier en cours du stadium : des infiltrations importantes de la toiture sont constatées, il soupçonne un défaut de construction du bâtiment ; Mme le Maire s'oppose à cette hypothèse et précise que ces incidents ne sont apparus que récemment, à la suite de la rénovation de la toiture des tribunes il y a quelques années, alors que la construction date de plusieurs décennies.

- Ecole maternelle : les travaux de remplacement des éclairages sont terminés
- Temple protestant : la peinture est en cours par l'entreprise de Johan ARSAC ; un devis complémentaire est présenté et accepté pour parfaire le rendu final
- Grand Bleu : les travaux de réfection des terrasses sont en cours, Mr PREVOT précise que la société AB Zinc réalise un très bon travail
- Ecole primaire : les travaux d'isolation par l'intérieur commenceront le 7 juillet.
- Travaux d'accessibilité au logement GRIS : le remplacement de la salle de bain sera réalisé le 27 mai prochain.
- 

Port Lalande : Mme le Maire annonce qu'une étude sera menée par la communauté des Communes Lot et Tolzac (financée à 50 % par une subvention) afin d'améliorer son fonctionnement.

**Attribution des subventions aux associations locales et organismes :**

**(délibération)**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit global de 70 000 € a été inscrit à l'article 65748 « autres personnes de droit privé », et 3 000 € à l'article 65568 « autres contributions » du Budget Primitif 2025. Elle précise qu'il convient de fixer, dans la limite de cette enveloppe, le montant à attribuer à chaque association ou organismes.

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer aux Associations ou organismes de regroupement ci-dessous une subvention ou une participation dont le montant maximum ne pourra excéder les sommes suivantes :

Autres contributions	Montants 2025
Chenil départemental	4 117.50
CAUE	250
TE47	402.60

Association	Montant maximum alloué en 2025
Asso Maires Ruraux	125
ADMR	2000
ADMR Coulx/Le Temple	500
Amicale des maires	625.48
Amicale des Anciens Marins	200
Amicale des donateurs de sang	En sommeil
Amicale des Sapeurs Pompiers	500
ANACR	500
Anciens Combattants Tonneins	100
Anciens Combattants Verteuil	160
Asso aux pensées des cheveux gris	100
Castel Piétonics	400
Club Casteljoie	300
Tir à l'arc	300
Comité Personnel Communal	2 000
Coopérative école primaire	800
Culture pour tous	200
Société de Chasse	500
Club de Basket	2 500
École de Basket	2 000
Club de Football	6 000
Ecole de football	2 000
Club de Rugby	6 000
École de Rugby	2 000
Club de Judo	2 000
Club de Gymnastique	100
Club de Tennis	1 000
Ecole de tennis	1 000
Société de Pêche	200
Asso des Parents d'Elèves	150
Asso les mouettes (collège)	300
Les restos du cœur	200
Musiques en Vallée du Lot	2 000 + 2 000 si Téléthon 2025
Prévention routière	100
Ass sauvegarde matériel pompier	500
Secours catholique	200
Club photo	100
Institut Bergonie	100
Asso Alliance 47	100
Mutuelle sapeurs pompiers	597
A'DEVAL	500
Crèche le Nuage Rose	2 000
Ecole des Arts Tonneins	258
Comité de Cancérologie 47	200
Les Amis de Radio 4	50

## Questions diverses

- ⇒ La SEM 47 est venue cet après-midi dans le cadre d'une étude prospective de création d'une maison de santé
- ⇒ Le projet de méthanisation sera présenté par BOUSQUET lors du prochain conseil municipal
- ⇒ Projet agrivoltaïque : une légère modification a été apportée au dossier pour atténuer la pollution visuelle des 23 hectares de panneaux photovoltaïques depuis les gîtes de Mr et Mme TUTTON.
- ⇒ Rue de la Fontaine : ce passage très étroit amène le conseil à rendre piétonne cette rue qui a déjà fait l'objet d'accrochage des murs des riverains.
- ⇒ Fête de la musique : cette année la commune fera l'impasse sur son organisation car le collègue Lucie AUBRAC a été sélectionné parmi les 6 établissements qui participeront à la représentation donnée au

palais du Luxembourg à cette date. Le club de tennis sera contacté pour connaître leur intention de reconduire leur participation à cette fête du 21 juin.

**Une soudaine coupure d'électricité oblige les élus à se déplacer dans le hall d'entrée afin de poursuivre la séance ; cependant au bout de quelques minutes, les pluies torrentielles qui s'abattent sur la commune depuis 18 h oblige Mme le Maire à clôturer la séance car de très importantes infiltrations se produisent dans la mairie (escalier central, bureaux à l'étage et de la secrétaire générale). Elle tient à se rendre dans le bourg pour vérifier que les inondations n'impactent pas de façon dangereuse les administrés.**

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.